
Rencontre entre le Président de la République, le Premier ministre, le ministre du Travail, le ministre en charge des PME, le secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes et les interlocuteurs sociaux en préparation du Sommet social européen de Porto Elysée – Paris, le 29 avril 2021

Intervention du Secrétaire général de la confédération FO – Yves VEYRIER

Monsieur le Président de la République, Monsieur le Premier ministre, Mesdames et Messieurs les ministres,

Il est de bonne pratique que le Président et le gouvernement consulte les interlocuteurs sociaux en amont d'échéance européennes ou internationales traitant de questions économiques et sociales.

Le sommet social de Porto de la semaine prochaine veut, de la part de la présidence portugaise porter l'adoption d'un plan de mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux de 2017.

Nous considérons indispensable que des voix fortes, dont celle de la France, expriment de façon ferme l'urgence à ce que l'Union européenne réponde effectivement à l'attente d'une Europe qui fasse du progrès social son objectif premier. Cette attente a trop souvent été déçue depuis le tournant du marché unique et les conditions de la mise en œuvre de la monnaie unique.

La question de l'Europe sociale ne peut faire l'impasse sur ce que l'on appelle sa **gouvernance économique**. Avec la Confédération européenne des syndicats, FO a porté et porte la nécessaire révision des traités de l'Union européenne avec l'inclusion d'un **protocole de progrès social** au sein de ces traités. La remise en œuvre du Pacte de stabilité et de croissance en 2022 et la reprise de politiques poursuivant de façon obsessionnelle la réduction des déficits publics sans considération de ses conséquences sociales serait un non-sens absolu, tout comme cela l'a été en 2008. Le politique doit reprendre la main sur le marché, au profit de l'intérêt général et du progrès social, et non pas acter définitivement sa démission en édictant une règle dite d'or.

Nous sommes attentifs à ce que votre formule « quoi qu'il en coûte » ne devienne pas demain un « quoi qu'il en coûte aux salariés ». Je ne peux ici que rappeler notre opposition résolue à la réforme de l'assurance chômage comme notre mise en garde que nos cinq confédérations vous ont adressées contre un retour du sujet des retraites au prétexte du coût de la dette à rembourser ! Récemment, je me suis aussi adressé au Premier ministre contestant, a fortiori durant cette période, que les restructurations et suppressions de services publics, aux finances, à la poste, au sein de l'éducation nationale avec les fermetures de classes... se poursuivent.

Défendre et relocaliser l'industrie et les services, demande de combattre le dumping social, fiscal et environnemental au niveau européen comme au sein de l'Union européenne.

Nous savons que certaines entreprises sont habiles à faire leur marché des **aides publiques** déplaçant, faute de contreparties et de contrôles, leur localisation une fois consommée les aides ici pour aller ailleurs. Il faut selon nous être d'autant plus exigeant dans le contexte de la sortie de crise au risque d'assister à une course au plus offrant.

Ces derniers jours encore, il a fallu aussi mobiliser nos syndicats, interpellier le gouvernement, pour éviter la délocalisation de la fabrication d'un moteur en Hongrie pour le seul motif d'un moindre coût du travail.

A cet égard, l'instauration dans chaque pays de l'Union européenne d'un **salaire minimum** doit aboutir afin de sortir de l'opposition des salaires à l'emploi. Elle doit s'accompagner de la restauration pleine des droits de négociation collective à tous les niveaux notamment pour la fixation des salaires au niveau national. Nous sommes aussi attentifs à ce que la proposition de directive sur les salaires minimum en Europe n'ouvre pas la possibilité d'en exclure telle ou telle catégorie de travailleurs (jeunes et gens de mer notamment). Nous nous sommes déjà adressés en ce sens à la ministre du Travail.

Nous appelons aussi à ce que la revalorisation d'ensemble des **emplois dits de la « deuxième ligne »** , que soutiennent nombre de syndicats en Europe, soient portée à l'occasion de ce sommet social européen. FO plaide pour que cette revalorisation soit mise au cœur des plans de relance de façon coordonnée.

Autre sujet d'importance de longue date pour FO et l'ensemble des syndicats, celui des **chaînes de valeur** . La France a ouvert la voie en Europe à la responsabilisation des entreprises multinationales par la loi de 2017 sur le devoir de vigilance. Plusieurs pays suivent cet exemple actuellement et pour FO, il est important que la France apporte son soutien plein et entier à une directive européenne contraignante en la matière. Ce serait là un signal important au niveau international au sein de l'OIT.

Concernant la situation faite aux **travailleurs des plateformes** , vous le savez, FO n'est pas favorable à l'ordonnance parue en France à la suite du rapport Mettling, qui en ouvrant la représentation de ces travailleurs à des associations, collectifs et autres, conduit à mettre en cause le rôle des syndicats et constitue ainsi de notre point de vue un cheval de Troie à un troisième statut hybride pour ces travailleurs, exonérant les plateformes de leurs responsabilités d'employeur. Pour FO, ces travailleurs doivent relever du salariat lorsqu'ils le souhaitent ou en tout cas d'une véritable et effective indépendance économique. Plusieurs décisions européennes vont d'ailleurs en ce sens.

Concernant le droit individuel à la **formation** pour lequel des consultations sont en cours, et où notre objectif est de parvenir à ouvrir une négociation paritaire au niveau national interprofessionnel, nous soutenons l'instauration d'un droit à un socle minimal de formation pour les travailleurs. Mais, si l'idée française est de pousser pour un CPF européen, FO ne peut que rappeler qu'elle conteste les évolutions imposées par la loi, conduisant à une monétisation, réduisant de fait les possibilités de formation qualifiante, et privilégiant une individualisation du droit à la formation tendant à exempter la responsabilité des entreprises. Le bilan en est d'ailleurs plus que mitigé.

Concernant la directive en cours de négociation sur la **transparence salariale** , FO rappelle que les écarts salariaux entre les hommes et les femmes restent élevés. L'Index égalité en France ne produit pas les résultats escomptés tendant à invisibiliser des inégalités structurelles et ainsi à exonérer de l'obligation de prendre des mesures correctives, au risque d'affaiblir la négociation collective sur ce sujet au sein de ces entreprises. A ce sujet la revalorisation des emplois de la « deuxième ligne » trop souvent sous-valorisés, et dont beaucoup sont occupés de façon majoritaire par des femmes, est d'autant plus une urgence.

Enfin, FO appelle les Etats membres à débloquent les négociations européennes dans le cadre de la révision du règlement 883/2004 sur la coordination des **systèmes de protection sociale** . Les travailleurs mobiles, qu'ils soient détachés ou frontaliers, ont eux aussi lourdement pâti des conséquences de la crise sanitaire. Il est important que cette révision aboutisse dans les prochains mois, comme première réponse aux attentes de ces travailleurs.

Nous ne saurions clore notre intervention sans aborder la question fondamentale de la **santé et sécurité au travail** , au lendemain de la journée mondiale à ce sujet. Les Etats membre de l'Union européenne doivent porter avec force la revendication soutenue par la Confédération Syndicale Internationale en faveur de la



reconnaissance des conventions relatives à la santé au travail comme partie des droits fondamentaux obligeant l'ensemble des états membres de l'OIT.

Et, quant à la lutte contre la **pauvreté** qui touche les enfants, nous considérons que la relance européenne devrait prendre la forme d'une politique de grands travaux et d'investissements massifs dans l'accès aux structures d'accueil de la petite enfance, à l'éducation, garantissant aussi par ce canal le droit à un repas complet par jour au minimum.

